Conditions générales concernant le bruit lors de travaux de bétonnage

Recommandations pour réduire le bruit lors des travaux de bétonnage

BRUIT LORS DES TRAVAUX DE BÉTONNAGE

Le contrôle du bruit lors des travaux de bétonnage vise à diminuer les nuisances occasionnées au voisinage des chantiers de construction. Considérant les conditions météorologiques du Québec et les exigences requises, la majorité des travaux de construction et de bétonnage sont effectués sur une courte période et sont limités dans le temps. Les travaux de bétonnage sont donc régulièrement prolongés en dehors des heures normales des travaux. Différentes méthodes de travail sont à privilégier, dès les étapes de conception des projets, afin d'accélérer les travaux de bétonnage sans en compromettre la qualité.

RÉGLEMENTATION SUR LE BRUIT

Un bruit excessif qui trouble la paix ou la tranquillité constitue une nuisance selon le <u>Règlement sur le bruit, R.V.Q 978</u>. Les travaux doivent être effectués durant les heures autorisées, soit du lundi au samedi, de 7 h à 21 h, ainsi que le dimanche et les jours fériés, de 10 h à 21 h.

BIEN PLANIFIER LES TRAVAUX

Une bonne planification des travaux est la meilleure solution pour s'assurer du respect de la plage horaire prévue :

- il est donc recommandé de tenir une réunion prébétonnage au moins une semaine avant le début des travaux avec tous les intervenants du chantier (producteur de béton, finisseur, coffreur, maître d'œuvre, laboratoire, concepteur, etc.). L'objectif est d'anticiper les éléments pouvant prolonger la durée des travaux, notamment afin de :
 - fixer une cadence de livraison au producteur de béton qui permet de respecter l'horaire des travaux admissibles
 - s'assurer que cette cadence soit réalisable pour le producteur
 - vérifier que l'équipement nécessaire soit disponible sur le chantier (nombre de pompes à béton, vibrateurs, etc.)
 - s'assurer qu'un nombre suffisant d'employés soient présents pour faire la mise en place du béton
 - prévoir un trajet pour que la circulation des bétonnières soit fluide sur le chantier
 - discuter des conditions météorologiques prévues lors de la coulée
 - discuter du type de béton qui sera utilisé
 - prévoir la façon dont les imprévus survenant sur le chantier seront gérés (bris de pompe, refus des camions, etc.)
- une fiche prébétonnage réalisée par l'Association béton Québec peut être utilisée afin d'assurer une coordination optimale. Consultez la Fiche pré-bétonnage sur le site <u>betonabq.org</u>, sous l'onglet *Documents*

BÉTONNAGE PAR TEMPS FROID

- le temps de prise du béton est directement affecté par la température : plus il fait froid, plus le temps de prise est lent, des délais supplémentaires étant ainsi requis pour les opérations de mise en place et de finition
- des mesures peuvent être prises afin d'éviter la prolongation des travaux par temps froid :
 - installer des abris chauffants en minimisant l'impact sonore des équipements de chauffage sur le voisinage
 - utiliser un ciment à prise rapide (ex. : ciment de type HE)
 - utiliser des ajouts cimentaires qui accélèrent la prise du béton (ex. : de la fumée de silice)
 - utiliser des additifs (adjuvants) qui accélèrent le durcissement du béton
 - augmenter la température initiale du mélange de béton
 - ajouter du superplastifiant en usine pour permettre le mélange durant le transport en chantier
 - utiliser de la fibre en remplacement du treillis métallique ou de l'armature

BÉTONNAGE PAR TEMPS CHAUD

- par temps chaud, il faut éviter d'entreprendre la cure du béton^(déf.1) durant la nuit ou tôt le matin. Les mesures suivantes doivent être privilégiées :
 - mouiller le support avant la mise en place
 - abaisser la température du béton (ex. : glace ou azote liquide, arrosage, pare-soleil et fin brouillard d'eau)
 - recouvrir la surface du béton
 - utiliser un retardateur d'évaporation et de prise
 - installer des coupe-vent temporaires
 - augmenter le dosage en agent entraîneur d'air (déf.2)
 - diminuer le temps d'attente des bétonnières sur le chantier

DÉFINITIONS

1. Cure du béton

Procédé permettant au béton de maintenir des taux d'humidité et de température adéquats durant une période définie.

2. Agent entraîneur d'air

Additif permettant d'entraîner, à l'intérieur du béton, de fines bulles d'air qui serviront de vase d'expansion dans le béton durci, augmentant ainsi la durabilité du béton.

VILLE DE QUÉBEC